

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES**



Délibération n° 2025 / 025

**Séance ordinaire du 02 avril 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

<u>Date de convocation</u> : 27 mars 2025	<u>Le quorum étant atteint</u> :
<u>Président de séance</u> : Mme Amapola VENTRON, maire	Conseillers en exercice : 29 Présents : 20 Représentés : 6 Absents : 3
<u>Secrétaire de séance</u> : Mme BEGEY	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires</u> :
<u>Rapporteur</u> : M. TANTI	Votes pour : 21 Abstention : 4 Votes contre : 1 Non-participation : 0 Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – M. Roger-Louis TROTIER – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Danielle CAUHAPE à M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Charlotte CAORS à M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – M. Mehdi MEDJATI à M. Arnaud DESHAYES – M. Hervé FABRE-AUBRESPY à Mme Nathalie LLUELLES – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Marie-Christine BONAVENT.

Absents : M. Marc RADIGALES – Mme Véronique BOURCET – M. Michel DORLET.

Objet : Budget de la commune 2025 – Examen et vote du budget primitif.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-9, L. 2311-1, L. 2311-2, L. 2311-3 et L. 2312-1 ;

Vu la délibérations 2023/068 du 19 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 2023/069 du 19 septembre 2023 portant sur l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier autorisant les Autorisations de programme et les Crédits de Paiement ;

Vu la délibération n° 2023/078 du 19 septembre 2023 fixation des durées d'amortissement des biens du plan comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024/086 du 17 décembre 2024 portant sur l'actualisation des Autorisations de programme et des Crédits de Paiement ;

Vu la délibération n°2025/006 prenant acte qu'un débat a eu lieu sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2025 ;

Vu l'avis de la commission des finances, réunie le 27 mars 2025 ;

Vu l'approbation du compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2024 ;

Vu l'approbation du compte administratif du maire pour l'exercice 2024 ;

Considérant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025 détaillé par niveau de votes dans la maquette budgétaire M57 jointe conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT :

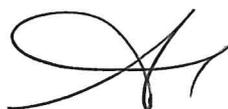
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le budget de la commune pour l'exercice 2025 ;
- **Approuve** la mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de paiement décrits dans l'état II-B1 de la maquette budgétaire ; et annule la précédente délibération 2024_086 portant sur les AP/CP ;
- **Approuve** l'individualisation des opérations d'investissement selon le tableau joint à l'état III-A2.1 de la maquette budgétaire ;
- **Autorise** le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- **Autorise** le maire à signer tout document s'y rapportant.

Le 2 avril 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

